



## Lettre retour timbrée demandée par l'administration

-----  
Par Egir

Bonjour,

une administration publique peut-elle imposer à un administré l'envoi d'une lettre retour pré-affranchie pour le renvoi de documents ? L'affranchissement postal n'est-il pas gratuit pour une collectivité territoriale ?

J'ai plusieurs fois eu affaire à ce cas de figure avec des mairies pour l'envoi de documents d'état civil.

Merci par avance,  
Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Déjà non , les administrations paient leurs frais d'envoi comme tout le monde .

Voici ce que dit la loi :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\_jo/JORFARTI000040341518]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\_jo/JORFARTI000040341518[/url]

Les copies intégrales et extraits sont gratuits. Aucun frais d'envoi ne peut être demandé.

Ce qui laisse supposer que pour les autres actes ce n'est pas le cas .

A noter qu'il me semble qu'il y ait des dispositions particulières pour les actes de plus de 75 ans qui dépendent du code du patrimoine .